

AFFAIRE N° 3. - Relèvement des salaires des balayuses et des femmes de service dans les écoles.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le salaire des femmes de service dans les écoles maternelles n'ayant pas varié depuis le mois de Mars 1970, ainsi que celui des balayuses, je propose une augmentation à partir du mois de MARS 1971, et dans les conditions suivantes :

Pour les balayuses :

- 3 000 frs pour 1 classe au lieu de 2 500 Frs
- 4 500 Frs pour 2 classes au lieu de 4 000 Frs
- 6 000 Frs pour 3 classes au lieu de 5 000 Frs
- 7 000 Frs pour 4 classes au lieu de 6 000 Frs
- 8 000 Frs pour 5 classes au lieu de 7 000 Frs

D'autre part, les femmes de service verraient leur salaire passer de 15 000 à 16 000 Frs.

La dépense correspondante sera de l'ordre de 2 545 000 Frs imputable au chapitre 943 - article 611 du budget 1971.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

*